

***Le Bulletin Municipal
d'Argagnon***



Juillet 2025

SOMMAIRE

◆ *Le mot du Maire*

Page 3

COMMUNE

- ◆ *Délibérations du Conseil Municipal : Séance du 26 novembre 2024* *Pages 4 et 5*
- ◆ *Délibérations du Conseil Municipal : Séance du 27 mars 2025* *Pages 5 à 8*
- ◆ *Délibérations du Conseil Municipal : Séance du 09 avril 2025* *Pages 8 et 9*
- ◆ *Finances (budgets de la Commune, du service Assainissement et du Lotissement Labaigt)* *Pages 10 à 16*
- ◆ *CCAS : Naissances, repas annuel et subventions attribuées* *Pages 17 à 19*

LES TRAVAUX

- ◆ *Le lotissement Labaigt* *Page 20*
- ◆ *Travaux de voirie : entretien de nos routes* *Page 21*
- ◆ *Les aménagements du cimetière* *Page 22*

FESTIVITES

- ◆ *La cérémonie du 08 mai* *Page 23*
- ◆ *La fête des mères* *Page 23*

VIE QUOTIDIENNE

- ◆ *Les informations utiles* *Pages 24 et 25*
- ◆ *Les bonnes adresses d'Argagnon* *Page 26*
- ◆ *Des nouvelles de nos associations* *Pages 27 à 31*

LE MOT DU MAIRE



Chères citoyennes, chers citoyens d'Argagnon,

Nous profitons de la trêve estivale pour vous communiquer les informations sur la vie de notre commune.

La sécurité des habitants d'Argagnon est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

C'est pourquoi le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est désormais disponible en mairie ainsi que sur le site de la commune, dans les rubriques « Rappels et Vigilance ». Ce document recense les risques connus à ce jour sur notre commune. Il a pour objectif d'informer chacun d'entre vous et de vous aider à adopter les bons réflexes, afin de préserver les personnes et les biens qui nous entourent.

Par ailleurs, l'enquête publique relative à l'élaboration du PLUI se déroulera du 18 août au 26 septembre 2025. Un registre sera mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

Notre commune poursuit ses différents projets :

- Un jardin du souvenir a été aménagé dans la nouvelle partie du cimetière. Il permet la dispersion des cendres des défunts. Un article à ce sujet figure dans ce bulletin.
- Les travaux de réalisation du bâtiment communal (agrandissement de l'atelier communal, création d'un local de chasse et d'un sanitaire public) débuteront cet automne.

Deux types d'activités seront proposés à la rentrée :

- Ateliers ASEPT (Yoga du rire)
 - Ateliers numériques itinérants (proposés par La Fibre 64)
- Ces activités sont détaillées dans les flyers joints au bulletin.

Malgré une baisse globale des dotations, le taux d'imposition des impôts directs reste inchangé pour cette année. Le budget prévisionnel 2025 a été voté à l'unanimité. Vous trouverez le détail de ce budget dans les pages « Finances ».

Le restaurant "La Bulle" a de nouveaux responsables, nous souhaitons une belle réussite professionnelle à cette nouvelle équipe.

Bravo à toutes les associations de notre village pour leur dynamisme et les nombreux rendez-vous qu'elles nous ont offerts ces derniers mois. Une mention particulière au comité des fêtes, qui s'efforce chaque année d'innover pour que les festivités de notre village soient réussies.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un excellent été à toutes et à tous.

Le Maire,
Gilles LÉVÊQUE

Séance de la Réunion du Conseil du 26 novembre 2024

6—Création d'un local chasseur, d'un sanitaire PMR et extension du local, dossier de demande de subvention

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les travaux de création d'un local chasseur, d'un WC PMR public et de l'extension du bâtiment des services techniques.

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et que d'après l'analyse des offres reçues, la dépense est estimée à 289 586 € H.T.

Il convient maintenant de solliciter de l'État le maximum de subventions possible pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et une abstention ;

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE - d'approuver ce projet,
- de solliciter de l'État le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres, sur fonds de concours et par emprunt suivant le plan de financement indiqué dans la notice de présentation du dossier de demande de subvention.

7– Subvention exceptionnelle « Intempérie Vallée d'Aspe »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association des Maires et Présidents des Pyrénées Atlantiques (ADM64) dans sa feuille d'actualité a fait un appel aux dons auprès des collectivités pour « les Intempéries en Vallée d'Aspe ».

Le Maire donne lecture du communiqué de presse de LADM64 :

« Le département a connu un épisode orageux de grande ampleur dans la nuit du 6 au 7 septembre 2024. En effet, cet épisode pluvieux a été d'une telle intensité que les communes des Pyrénées-Atlantiques en particulier de la Vallée d'Aspe (Borce, Cette-Eygun, Etsaut et Urdos) ont été durement touchées. Les habitants, administrés ou simplement de passage dans ces communes ont considérablement soufferts par ces conséquences climatiques dramatiques.

Considérant les dégâts matériels importants mais aussi les effets psychologiques que de tels sinistres peuvent avoir un appel à la solidarité est lancé.

Les collectivités, entreprises ou particuliers souhaitant effectuer un don, peuvent envoyer un chèque libellé à l'ordre de "ADM64 – intempérie 2024," à l'adresse ci-dessous :

ADM64 - Maison des Communes - Cité Administrative - Rue Auguste Renoir - CS40609 - 64006 PAU

Ou faire un don/subvention par virement bancaire aux coordonnées du compte ouvert à "BNPPARIBAS PAU UNIVERSITE", compte "ADM64 – Intempéries" :

IBAN : FR76 3000 4010 8200 0100 4051 679

Code Banque : 30004 – Code Agence : 01082 – Numéro de Compte : 00010040516 – Clé : 7

Appel aux dons/subventions : Intempéries Vallée d'Aspe

Les fonds seront entièrement reversés aux quatre communes en particulier reconnues en état de catastrophe naturelle pour l'épisode pluvieux et inondations de la nuit du 6 au 7 septembre 2024 par arrêté ministériel. »

Oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer la somme de 1000 € en subvention exceptionnelle en soutien à l'égard des communes sinistrées pour « les Intempéries en Vallée d'Aspe ».

Séance de la Réunion du Conseil du 27 mars 2025

1- Vote des subventions au Budget Primitif 2025

Après Examen des dossiers de demande de subvention des associations et de leurs bilans financiers par la commission finances réunie jeudi 6 mars 2025 à 10 h 30, le Maire explique que les subventions soient allouées de la façon suivante :

Dés le vote du budget de la commune primitif entériné un acompte de 50%, pour le fonctionnement sera versés aux associations,

Le restant sera versé proportionnellement aux vues des factures et/ou devis correspondant à une ou plusieurs animations

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions à allouer avec le versement suivant les modalités décrites ci-dessus aux différentes associations.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

ASSOCIATIONS	Voté en 2024	Proposition de la Commission Finances pour 2025	Voté pour 2025
ASS. ARGAGNON SPORTS LOISIRS	1000	800	800
ASS. PARENTS D'ELEVES A.B.C	700	700	700
ASS. UNION BEARNAISE	2000	1500	1500
ASS. COMITE DES FETES	1500	1500	1500
ASS. LOU TEMPS DE BIBE	500	500	500
ASS. CHORALE ARCANTO	700	700	700
ASS. ARGAGNON SHOTOKAN KARATE CLUB	1000	1000	1000
ASS. DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DES P.A.	0	200	200
ASS. MAM BULLE D'ÉVEIL	350	100	100
ASS. ADELFA (Association départementale de lutte contre les fléaux atmosphériques des P.A.)	0	100	100

2- Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- **taxe d'habitation : 12,61 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,12 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,70 %**

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

3—Avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de commune de Lacq-Orthez arrêté par délibération du 11 février 2025

La présente délibération a pour objet de rendre un avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de commune de Lacq-Orthez arrêté par délibération du 11 février 2025.

Cette délibération fait suite au bilan de la concertation avec la population qui a eu lieu préalablement.

Contexte :

Le PLUi permet de poser les premières grandes orientations stratégiques de la Communauté de communes de Lacq-Orthez en matière de développement économique, d'habitat, de mobilité, et présente l'ambition de limiter l'artificialisation des sols, en préservant les espaces naturels et agricoles du territoire de l'EPCI. Le PLUi a été élaboré en cohérence avec les deux autres documents stratégiques pour notre territoire le programme local de l'habitat (PLH) et le plan climat air énergie (PCAET), tous deux adoptés en conseil communautaire le 20 janvier 2025.

La loi « Climat et Résilience » adoptée le 22 août 2021 oblige les Communes dotées d'un PLU d'intégrer avant le 22 février 2028 au sein du document d'urbanisme les trajectoires de réduction d'artificialisation des sols (ZAN) si le territoire n'est pas couvert par un schéma de cohérence territorial (SCOT) ou un schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « climatisé ». En l'absence de SCOT, et en application des dispositions de l'article L.131-6 du code de l'urbanisme, les PLU et les cartes communales doivent être compatibles avec le SRADDET. Il résulte de l'article L.131-7 du même code que l'EPCI doit procéder à une analyse de la compatibilité des PLU et cartes communales avec le SRADDET révisé et « climatisé » voté par la Région Nouvelle Aquitaine le 18 novembre 2024. Cette analyse de la compatibilité doit être opérée dans le délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du SRADDET. La mise en compatibilité, si elle s'avère nécessaire, devra se faire dans le délai de 3 ans à partir de l'adoption du SRADDET, soit au plus tard le 18 novembre 2027.

Si les documents d'urbanisme n'intègrent pas les objectifs de réduction posés par la Loi « Climat et Résilience » avant les dates précitées alors, dans les communes dotées d'un PLU, aucune autorisation de droit des sols ne pourra être délivrée dans une zone 1AU / 2AU ; et dans les communes dotées d'une carte communale, aucune autorisation de droit des sols ne pourra être délivrée en secteur constructible.

Consultation des personnes publiques associées :

En application de l'article L153-15 du code de l'urbanisme, le projet arrêté le 11 février 2025 en conseil communautaire est soumis, pour avis, aux Conseils municipaux des Communes membres de la Communauté de communes de Lacq Orthez.

En application des dispositions de l'article R.153-5 du Code de l'urbanisme, l'avis des communes sur le projet de plan arrêté, est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Cet avis sera joint au dossier du PLUI arrêté tel qu'il a été transmis à la Commune, en vue de l'enquête publique portant sur le projet de PLUI avec l'ensemble des avis recueillis au titre des consultations prévues en application des articles L153-16 et L. 153-17 du Code de l'urbanisme, ainsi que le bilan de la concertation arrêté lors du conseil communautaire du 11 février 2025.

Conformément à l'article L. 153-19 du code de l'urbanisme, le Président de la Communauté de communes de Lacq-Orthez soumettra le PLUi arrêté à enquête publique, une fois que tous les avis auront été recueillis.

En effet, en application des articles L153-16 et L. 153-17 du Code de l'urbanisme, le projet de PLUi arrêté est soumis à l'avis :

- des Personnes Publiques Associées (PPA) visées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme ;
- à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural ;
- aux Communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale intéressés.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son avis sur le Projet de PLUI arrêté le 11 février 2025 par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

- Des OAP ont été réalisées et transmises au comité de pilotage lors des différents échanges

Cette zone est déjà pré-équipée d'aménagements :

Assainissement collectif,

- Tourne à gauche réalisé,
- Réseaux électriques et de télécommunications
- Eclairage public sur la RD 817

Ce secteur du village est notamment situé sur l'axe de développement défini dans le PADD.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil municipal de la Commune d'ARGAGNON,

Décide d'émettre un avis défavorable, avec 2 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions sur le projet de PLUI arrêté par le conseil communautaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du 26 septembre 2022 prescrivant l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), de la communauté de communes de Lacq Orthez et fixant les modalités de concertation avec la population,

VU la délibération du 26 septembre 2022 fixant les modalités de collaboration avec les communes membres dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),

VU la délibération du 25 mars 2024 relative au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la Communauté de communes de Lacq Orthez

VU la délibération du 11 février 2025 tirant le bilan de la concertation, en date du 11 février 2025.

VU l'arrêt du PLUI par le conseil de la Communauté des communes de Lacq-Orthez en date du 11 février 2025 ;

VU le dossier d'arrêt de projet du PLUI de la Communauté de communes de Lacq-Orthez et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement, les documents graphiques et les annexes,

Le conseil municipal regrette que le comité de pilotage du PLUI n'ait retenu aucune des surfaces proposées pour classement en zone AUY située à l'ouest du village.

Parcelle AB 653 (contenance 23477 m²)

AB 649 (contenance 13400 m²)

AB 234 (contenance 3466 m²)

AB 236 (contenance 8771 m²)

AB 239 (contenance 8899 m²)

- Des OAP ont été réalisées et transmises au comité de pilotage lors des différents échanges
Cette zone est déjà pré-équipée d'aménagements :

Assainissement collectif,

- Tourne à gauche réalisé,
- Réseaux électriques et de télécommunications
- Eclairage public sur la RD 817

Ce secteur du village est notamment situé sur l'axe de développement défini dans le PADD.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil municipal de la Commune d'ARGAGNON,

Décide d'émettre un avis défavorable, avec 2 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions sur le projet de PLUI arrêté par le conseil communautaire en date du 11 février 2025.

Séance de la Réunion du Conseil du 09 avril 2025

9—Marché local des chasseurs—extension du local technique WC PMR

Le Maire expose qu'il a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de création de la mairie.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres en date du mardi 19 novembre 2024 et après avoir procédé à l'analyse des offres, il propose d'attribuer les marchés comme suit :

LOTS	Entreprises	Montant (en euros H.T.incluant les variantes retenues le cas échéant)
LOT N°1: GROS ŒUVRE - VRD	STPB DESPAGNET	106 495,50 €
LOT N°2: CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	JPH CONSTRUCTIONS	44 297,80 €
LOT N°3 : MENUISERIES EXTÉRIEURES ET INTERIEURES	MENUISERIE CAMPAGNE	15 862,00 €
LOT N° 4: PANNEAUX SPÉCIFIQUES AGRO-ALIMENTAIRES	TECHNIS SAS	23 000,00 €
LOT N° 5 : ELECTRICITE	CLÈDE	13 572,55 €
LOT N° 6 : PLOMBERIE – SANITAIRE-VENTILATION	CLÈDE	13 900,00 €
LOT N° 7 :RÉSINE	ÉTANDEX	25 000,00 €
LOT N° 8 : PEINTURE	PAU PEINTURES	5 998,50 €

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues ainsi que le dossier d'analyse.

En complément, le Maire demande également au Conseil de lui donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée lorsque les crédits sont inscrits au budget. De plus, toujours dans l'optique de faciliter l'administration communale dans ce dossier, les autorisations et délégations données par l'Assemblée pourraient être accordées au suppléant s'il en était besoin.

L'Assemblée, après en avoir largement délibéré,

AUTORISE : le Maire à signer les marchés conformément à ce qui a été présenté ;

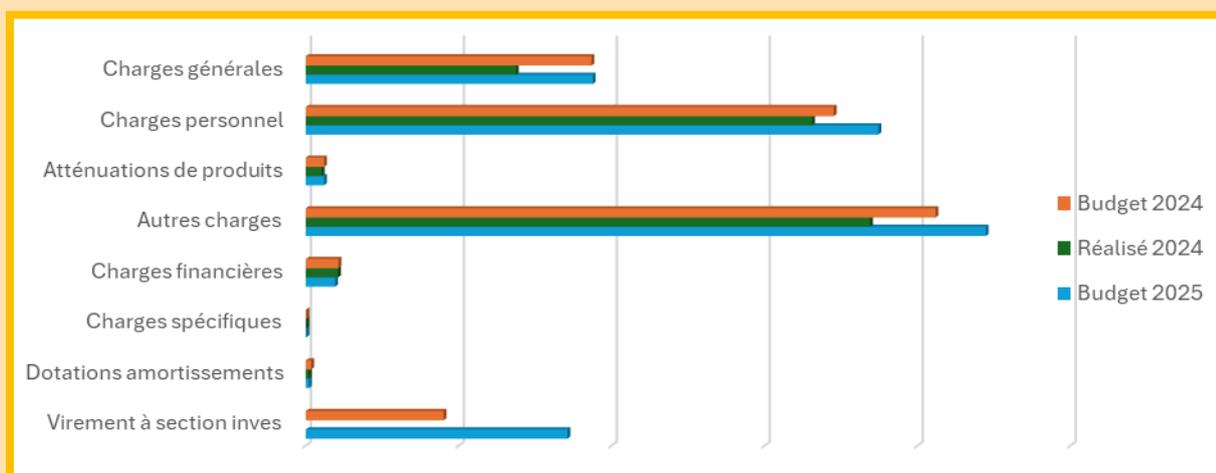
DÉCIDE :

- de donner délégation au Maire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée, ainsi que de toutes modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- qu'en cas d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficiera des présentes autorisations et délégation.

FINANCES : LES BUDGETS

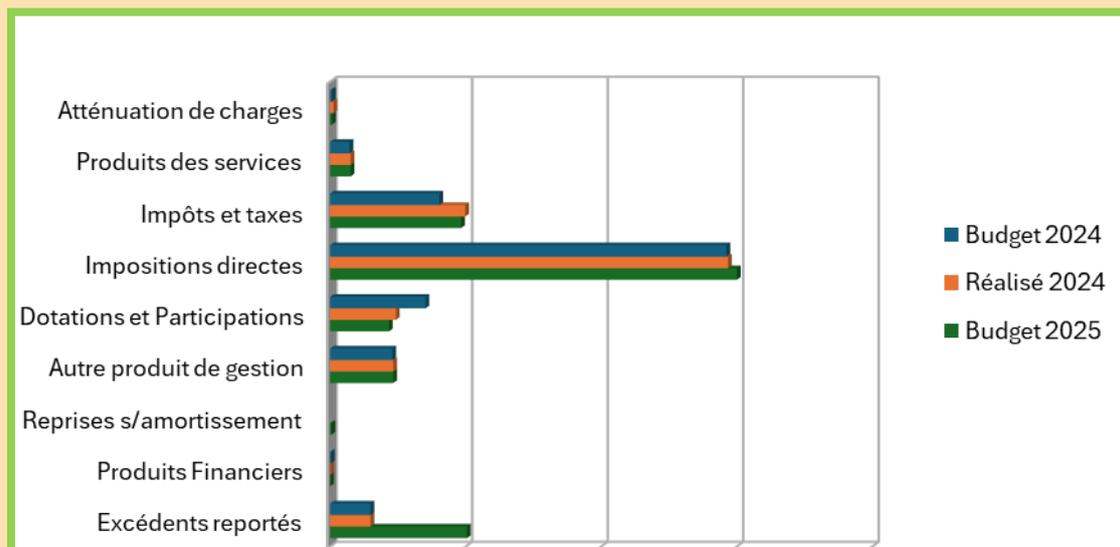
BUDGET DE LA COMMUNE

DEPENSES	FONCTIONNEMENT		
	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
Charges générales	93 414,47 €	68 702,51 €	93 831,00 €
Charges personnel	172 600,00 €	165 524,33 €	187 200,00 €
Atténuations de produits	6 000,00 €	5 224,00 €	6 000,00 €
Autres charges	205 890,00 €	184 475,88 €	222 296,88 €
Charges financières	10 686,00 €	10 545,92 €	9 602,00 €
Charges spécifiques	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Dotations amortissements	1 808,00 €	1 007,29 €	1 049,00 €
Vrt section investissement	45 070,00 €		85 571,00 €
TOTAL	535 718,47 €	435 729,93 €	605 799,88 €

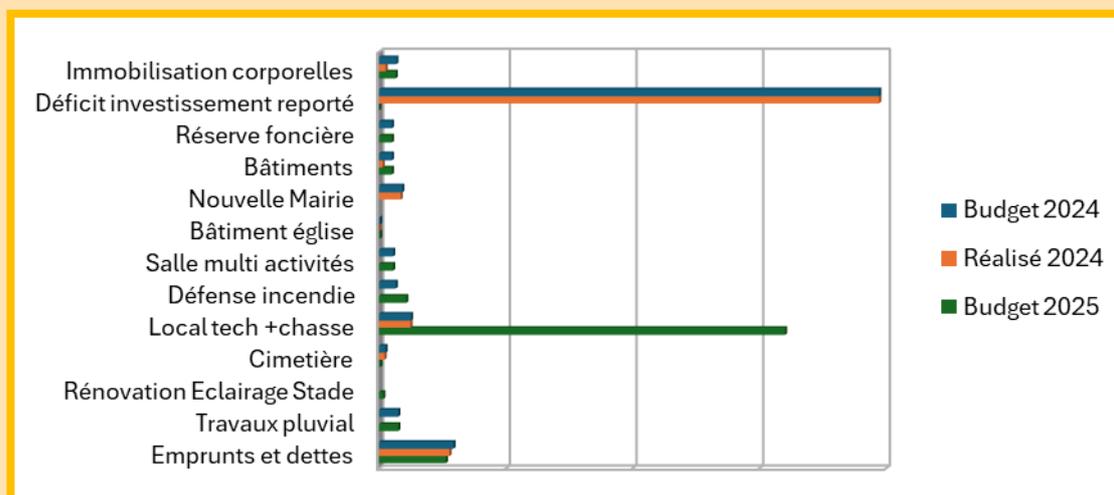


RECETTES	FONCTIONNEMENT		
	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
Atténuation de charges	1 350,00 €	2 506,56 €	1 350,00 €
Produits des services	14 420,00 €	15 222,00 €	15 200,00 €
Impôts et taxes	80 622,00 €	99 764,33 €	96 697,71 €
Impositions directes	292 514,00 €	293 679,00 €	300 244,00 €
Dotations et Participations	70 459,00 €	48 556,13 €	43 500,00 €
Autre produit de gestion	45 960,00 €	46 681,31 €	46 668,00 €
Reprises s/amortissement			1 008,00 €
Produits Financiers	543,00 €	235,30 €	117,00 €
Excédents reportés	29 850,47 €	29 850,47 €	101 015,17 €
TOTAL	535 718,47 €	536 495,10 €	605 799,88 €

FINANCES : LES BUDGETS

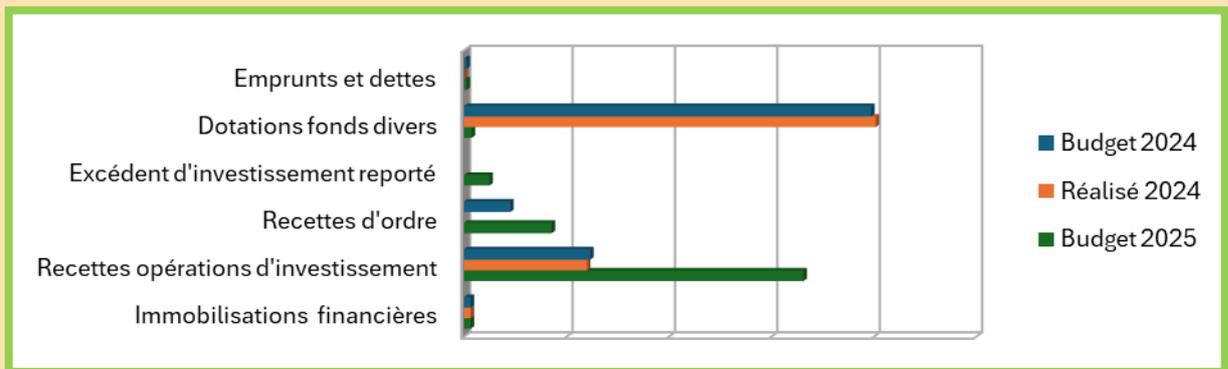


DEPENSES	INVESTISSEMENT		
	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
Immobilisation corporelles	13 500,00 €	5 136,54 €	13 000,00 €
Déficit investissement reporté	394 723,25 €	394 723,25 €	0,00 €
Réserve foncière	10 000,00 €		10 000,00 €
Bâtiments	10 000,00 €	2 702,77 €	10 000,00 €
Nouvelle Mairie	18 157,00 €	16 961,71 €	
Bâtiment église	700,00 €	0,00 €	700,00 €
Salle multi activités	11 000,00 €		11 000,00 €
Défense incendie	13 050,00 €		21 350,00 €
Local tech +chasse	25 000,00 €	24 655,00 €	320 401,00 €
Cimetière	5 000,00 €	4 217,56 €	1 000,40 €
Rénovation Eclairage Stade			3 231,00 €
Travaux pluvial	15 000,00 €		15 000,00 €
Emprunts et dettes	58 549,00 €	55 464,08 €	52 596,00 €
TOTAL	574 679,25 €	503 860,91 €	458 278,40 €



FINANCES : LES BUDGETS

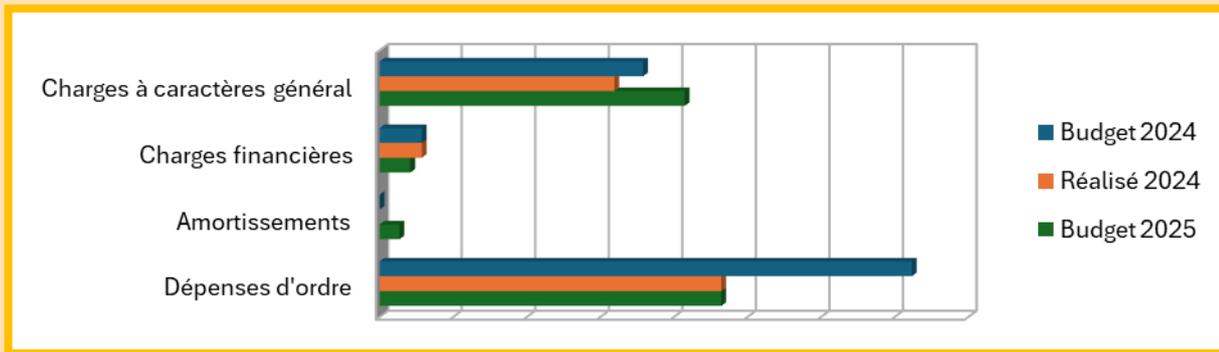
RECETTES	INVESTISSEMENT		
	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
Emprunts et dettes	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
Dotations fonds divers	397 441,25 €	402 026,64 €	7 470,00 €
Excédent d'investissement reporté			24 784,00 €
Recettes d'ordre	45 070,00 €		85 571,00 €
Recettes opérations d'investissement	123 168,00 €	120 118,67 €	331 453,00 €
Immobilisations financières	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
TOTAL	574 679,25 €	528 645,31 €	458 278,00 €



BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES	FONCTIONNEMENT		
	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
Charges à caractères général	17 906,28 €	15 952,52 €	20 734,13 €
Charges financières	2 871,00 €	2 869,51 €	2 085,00 €
Amortissements	0,00 €		1 350,00 €
Dépenses d'ordre	36 171,00 €	23 223,00 €	23 223,00 €
TOTAL	56 948,28 €	42 045,03 €	47 392,13 €

FINANCES : LES BUDGETS

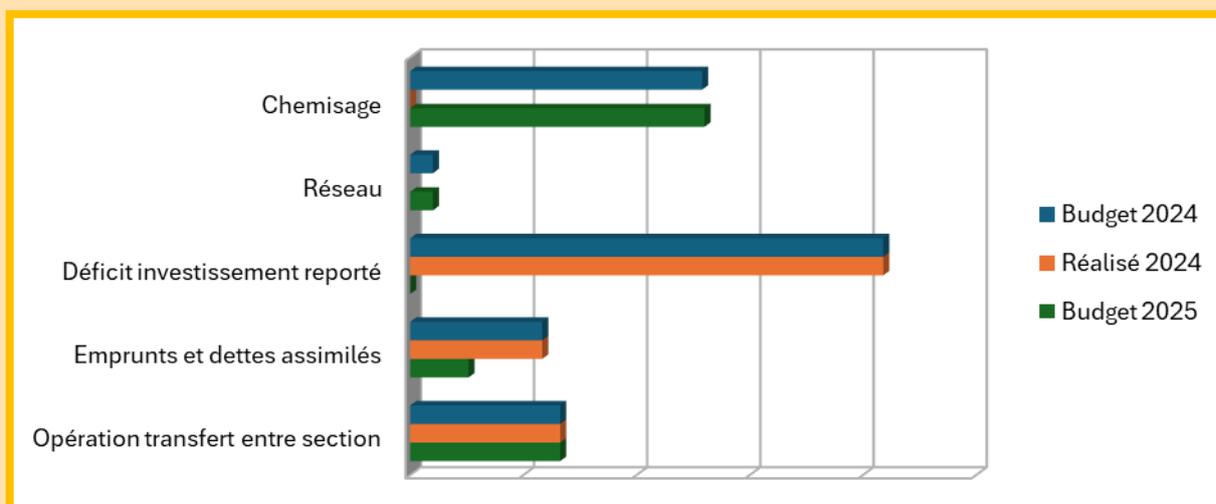


RECETTES	FONCTIONNEMENT		
	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
Produits des services	32 057,00 €	16 767,48 €	32 300,00 €
FCTVA	180,00 €	1 931,59 €	0,00 €
Produits Financiers		15,54 €	
Subventions d'exploitation		464,27 €	
Excédent reporté	11 464,28 €	11 464,28 €	1 845,13 €
Opération transfert entre section	13 247,00 €	13 247,00 €	13 247,00 €
TOTAL	56 948,28 €	43 890,16 €	47 392,13 €

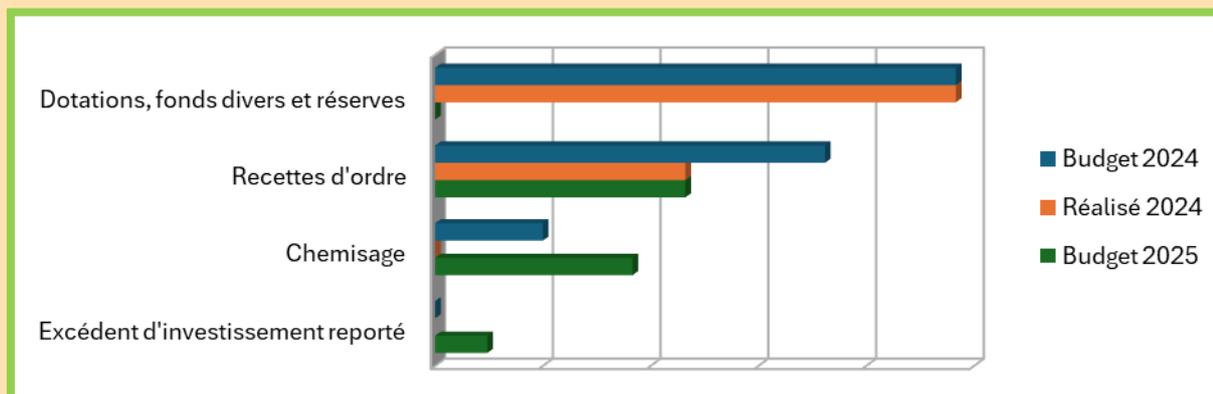


FINANCES : LES BUDGETS

DEPENSES	INVESTISSEMENT		
	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
Chemisage	25 794,00 €	0,00 €	26 000,00 €
Réseau	2 000,00 €		2 000,00 €
Déficit investissement reporté	41 791,66 €	41 791,66 €	0,00 €
Emprunts et dettes assimilés	11 658,00 €	11 657,40 €	5 146,06 €
Opération transfert entre section	13 247,00 €	13 247,00 €	13 247,00 €
TOTAL	94 490,66 €	66 696,06 €	46 393,06 €



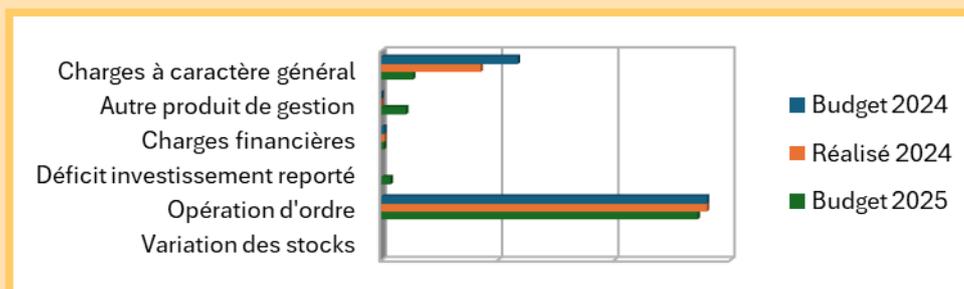
RECETTES	INVESTISSEMENT		
	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
Dotations, fonds divers et réserves	48 319,66 €	48 320,12 €	0,00 €
Recettes d'ordre	36 171,00 €	23 223,00 €	23 223,00 €
Chemisage	10 000,00 €	0,00 €	18 323,00 €
Excédent d'investissement reporté	0,00 €		4 847,06 €
TOTAL	94 490,66 €	71 543,12 €	46 393,06 €



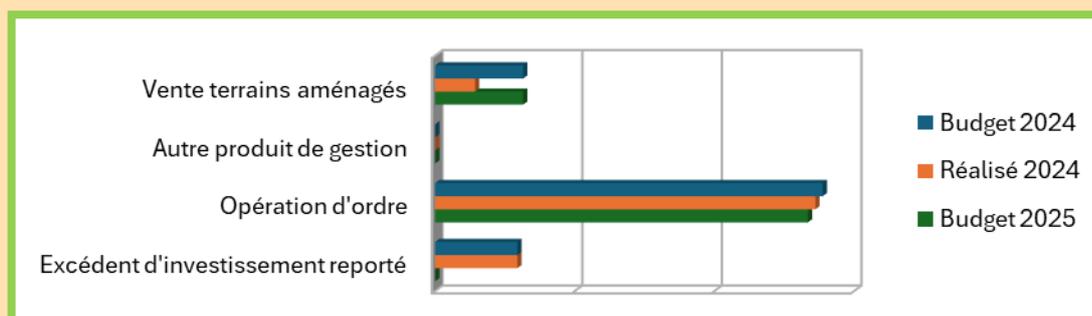
FINANCES : LES BUDGETS

BUDGET LOTISSEMENT LABAIGT

DEPENSES	FONCTIONNEMENT		
	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
Charges à caractère général	117 096,00 €	85 207,12 €	27 093,00 €
Autre produit de gestion	1,00 €	0,00 €	21 105,48 €
Charges financières	2 453,00 €	2 452,66 €	2 055,00 €
Déficit investissement reporté			7 776,02 €
Opération d'ordre	279 868,61 €	279 868,61 €	271 897,38 €
TOTAL	399 418,61 €	367 528,39 €	329 926,88 €

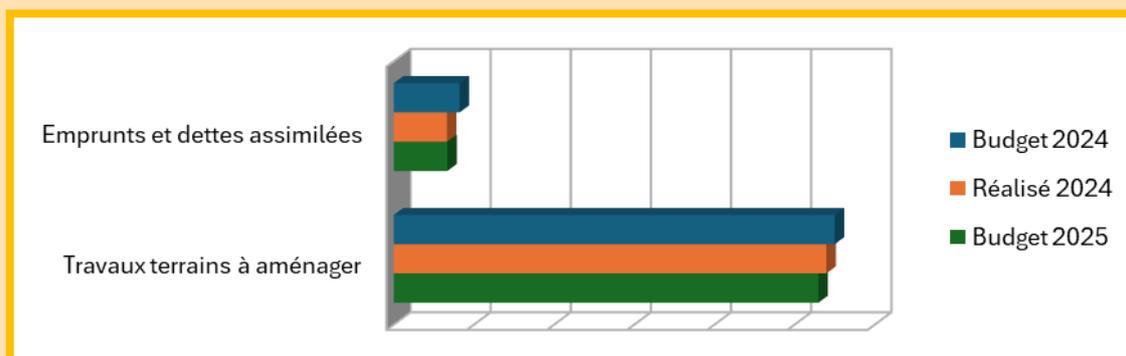


RECETTES	FONCTIONNEMENT		
	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
Vente terrains aménagés	63 000,00 €	28 569,00 €	63 000,00 €
Autre produit de gestion	1,00 €	0,14 €	1,00 €
Opération d'ordre	277 529,76 €	272 295,04 €	266 925,88 €
Excédent d'investissement reporté	58 887,85 €	58 887,85 €	0,00 €
TOTAL	399 418,61 €	359 752,03 €	329 926,88 €

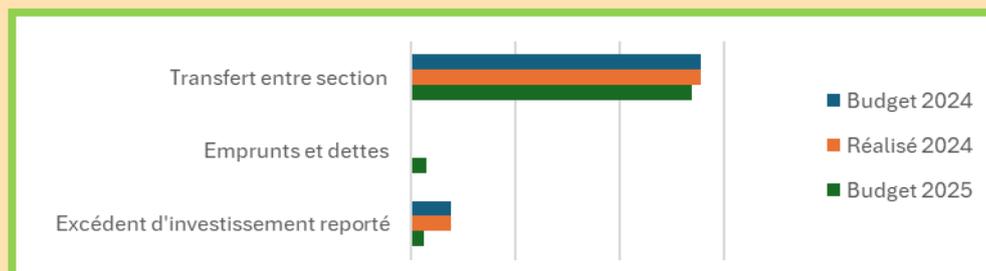


FINANCES : LES BUDGETS

DEPENSES	INVESTISSEMENT		
	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
Emprunts et dettes assimilées	41 068,60 €	33 139,32 €	33 421,00 €
Travaux terrains à aménager	275 076,76 €	269 842,38 €	264 870,88 €
TOTAL	316 145,36 €	302 981,70 €	298 291,88 €



RECETTES	INVESTISSEMENT		
	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
Transfert entre section	277 415,61 €	277 415,61 €	269 842,38 €
Emprunts et dettes			15 285,84 €
Excédent d'investissement reporté	38 729,75 €	38 729,75 €	13 163,66 €
TOTAL	316 145,36 €	316 145,36 €	298 291,88 €



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Prime de bienvenue pour les nouveaux nés



Toute nouvelle naissance étant source de frais pour les parents, le CCAS attribue une prime de bienvenue pour les nouveaux nés venant agrandir la population du village.

C'est ainsi qu'une participation de 30 € est offerte aux heureux parents en échange d'un relevé d'identité bancaire à remettre au secrétariat de la Mairie pour virement de cette somme.

REPAS DU CCAS

C'est le samedi 15 mars que les personnes âgées de 65 ans et plus se sont réunies autour de la table, invitées par le CCAS de la commune.

Ce n'est pas moins de 80 personnes qui ont partagé un repas préparé par le personnel du Restaurant La Bulle. Des retrouvailles pour certains, des anecdotes pour d'autres ou simplement le plaisir d'être ensemble, tout le monde a passé une bonne journée.

Des colis ont été distribués par les membres du CCAS aux personnes malades ou dans l'incapacité de se déplacer.

Rendez-vous est pris pour 2026.



L'Été sera chaud

N'attendez pas de ressentir les premiers méfaits des fortes chaleurs pour prendre les précautions d'usage en temps de canicule.

Restez à l'ombre et au frais le plus possible. Évitez les déplacements en pleine journée de chaleur.

Hydratez-vous au maximum, pensez à boire tout au long de la journée, de l'eau bien sûr et sans modération !

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Subventions attribuées par le CCAS Budget 2025

Comme tous les ans, le CCAS attribue des subventions aux organismes à but social et ayant envoyé une demande motivée par la présentation d'un dossier complet de leurs budgets et objectifs pour l'année à venir. Après le vote du Conseil d'Administration du CCAS, les subventions attribuées sont les suivantes :

AFM TELETHON PAU Pour vaincre la maladie et soutenir la mise au point de thérapies innovantes pour les maladies rares,	50 €
LES PEP 64 BILLÈRE Les PEP (Pupilles de l'Enseignement Public), est une association de proximité qui agit pour une société inclusive, fondée sur les valeurs de laïcité, solidarité, d'égalité et de citoyenneté, la Fédération Générale des PEP est agréée association complémentaire de l'école, jeunesse et sport, et tourisme	50 €
ALLIANCE 64 BAYONNE Aide à l'accompagnement des personnes en fin de vie et de leur famille	100 €
RESTOS DU CŒUR 64 Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes ses formes. Principal domaine l'aide alimentaire par l'accès à des repas gratuits et participation à l'insertion sociale et économique des plus démunis	50 €
ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE LA RÉSIDENCE LE TEMPLE A ARTHEZ DE BÉARN Participation au financement de certaines activités pour les résidents de l'EHPAD d'Arthez de Béarn : ateliers manuels créatifs, réalisation de confitures, de coussins pour Octobre rose, écriture de poèmes, jeux de société ... le tout encadré par un animateur	200 €
ASSOCIATION TOUSTEM ARTHEZ DE BÉARN Intervient dans l'amélioration du cadre de vie des personnes âgées, sécurise la qualité et la durée du maintien à domicile, prodigue des soins infirmiers et apporte un soutien moral aux aidants sur le secteur du Pays d'Arthez et de ses alentours	350€
ASSOCIATION AFSEP Association de malades luttant contre la sclérose en plaque	50 €
VIVRE ENSEMBLE OS MARSILLON Association d'aide aux personnes porteuses de handicap aide à l'organisation de la journée Vivre En-	50 €
TOTAL	900 €

Toutes ces associations présentent un dossier de demande de subventions complet, précisant leurs activités, leurs objectifs et leurs besoins. Nous sommes attentifs à satisfaire avec nos moyens les associations ayant un impact ou pouvant présenter un intérêt pour les personnes d'Argagnon.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ATELIER ASEPT : CAP BIEN ÊTRE Ou Gestion du stress et des émotions



Comment apprendre à ne pas stresser ou gérer ses émotions, c'est la mission que s'étaient donné les personnes participant à l'atelier mis en place par l'ASEPT et le CCAS avec l'aide de Madame Laurie DUVIGNAU animatrice de l'ASEPT.

Pendant 4 mercredis matins, du 21 Mai au 11 Juin, 11 personnes ont pu débattre de ce mal être de la société qu'est le stress et ses répercussions sur notre santé. Elles ont pu bénéficier de quelques conseils pour mieux le gérer.

Cet atelier très sympathique chargé de bons échanges et d'expériences personnelles s'est terminé par

un moment très convivial autour d'une « auberge espagnole » concluant ainsi cette formation pour un bien-être quotidien avec un minimum de stress.



ATELIER ASEPT : YOGA DU RIRE

Comme dit le proverbe : « Le rire est la moitié de la santé ! »

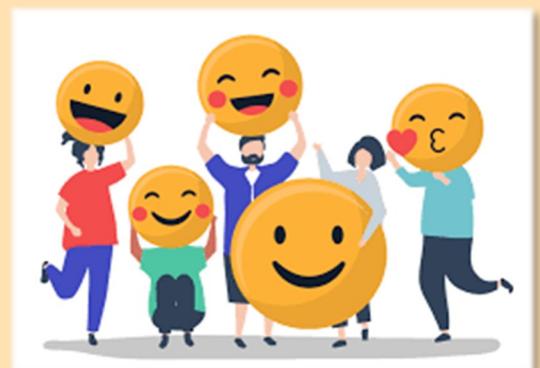
L'ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires), en partenariat avec le CCAS de la mairie d'ARGAGNON, va mettre en place un atelier nommé « Yoga du rire » le vendredi matin à partir du 12 Septembre sur un cycle de 8 rencontres.

Alors pourquoi ne pas y participer ? Il n'est jamais trop tard ou trop tôt pour s'occuper de soi.

Pour faire du rire un outil moteur pour l'amélioration de votre santé, bénéficier de bons conseils simples et clairs et passer de bons moments en compagnie de personnes qui rencontrent les mêmes préoccupations que vous.

Pensez à vous inscrire dès à présent à l'ASEPT 05 59 80 98 88

Nous en reparlerons début Septembre.



LE LOTISSEMENT LABAIGT

Après la fin des travaux d'aménagement du lotissement, l'accès à partir de la RD 817 sera sécurisé par la réalisation d'un tourne gauche et d'un chemin piétonnier en parallèle de la départementale pour rejoindre le bourg.

Deux lots sont en cours de réservation et 3 autres sont disponibles à la vente.



prix TTC au m²*
* hors frais et taxes diverses
se renseigner en mairie

49 €

55 €

 Lot vendu

 Lot réservé



N° Lot	surface m ²
1	837
2	688
6	848
9	719

N° Lot	surface m ²
29	778

Sur notre site (www.argagnon.fr)
et en Mairie sont à votre disposition:

- le règlement de lotissement
- le plan de masse et d'autres informations

Tel: 05 59 67 65 86

mail: mairie.argagnon@outlook.fr



ne pas jeter sur la voie publique

LES TRAVAUX DE VOIRIE

Remise en état du pont Route de l'Église

Depuis plusieurs mois, vous avez pu constater que le pont route de l'Église est réduit à une seule voie et interdit aux véhicules de plus de 3,5t. La déviation mise en place emprunte les routes de Pédaque, de Guillemet et de Labarrère avant de rejoindre la route de l'Église.

Le mur côté gauche (où le ruisseau entre sous le pont) a été fortement endommagé lors des récents gros orages. Ces pluies exceptionnelles font grossir le ruisseau qui vient alors frapper le pont, atteignant même le tablier, ce qui finit par déstabiliser l'ouvrage.

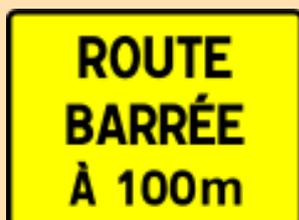
Les travaux prévus consistent à couler plusieurs traverses en béton pour renforcer le tablier sur toute sa largeur, avec pose de tirants, réfection des rambardes et remise en état de la surface de roulement. Ce chantier non négligeable imposera de fermer la route de l'Église pendant environ deux mois, le temps nécessaire aux travaux et au durcissement du béton.

Les autorisations nécessaires ont été obtenues, notamment celle concernant les travaux pouvant impacter un cours d'eau.

LE CHANTIER est prévu A PARTIR DU 4 AOÛT et devrait durer 2 MOIS

La route de l'Église sera fermée durant tout le chantier :

Il conviendra d'emprunter la déviation mise en place



Rappel : la priorité à droite

Même sur nos petites routes communales, la priorité à droite reste LA SEULE RÈGLE à appliquer à chaque intersection en l'absence de toute autre signalisation.



LES AMÉNAGEMENTS DU CIMETIÈRE

Le cimetière a son « jardin du souvenir »

Jusqu'à maintenant, les urnes contenant les cendres des défunts pouvaient être déposées dans le columbarium ou inhumées.

Maintenant, il est possible de les faire disperser dans le *jardin du souvenir*. C'est un **espace gratuit** (libre de concessions) destiné à la dispersion des cendres. Ce lieu collectif vient d'être aménagé dans la nouvelle partie du cimetière.

Le *jardin du souvenir* est équipé d'une plaque funéraire portant gravés les noms des défunts y reposant, d'un endroit de dispersion des cendres et d'un banc propre au recueillement.

Aucun objet ne pourra y être déposé, à l'exception de fleurs coupées en bouquet ou couronne.

Pour tout autre renseignement, consultez le règlement du cimetière ou contactez la Mairie.



Un règlement pour le Cimetière

Après avoir mené diverses opérations au cimetière (cheminement des personnes à mobilité réduite, libération d'emplacements, carré des cavurnes, ossuaire et maintenant le *jardin du souvenir*), nous l'avons doté d'un règlement.

On y trouve notamment les informations pratiques sur les concessions, le columbarium et le jardin du souvenir.

Le règlement est consultable en Mairie ainsi que sur le site internet de la commune www.argagnon.fr

La Mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



FESTIVITÉS

La cérémonie du 08 mai

Après le dépôt de gerbe et le bouquet des parents d'élèves au monument aux morts, M le Maire a lu le message du secrétaire d'Etat en charge des Anciens Combattants suivi de l'appel de nos morts et d'une minute de silence.

La chorale ARCANTO a clôturé la cérémonie avec les chants « Nuit et Brouillard » et « La Marseillaise »

La cérémonie a été suivie d'un verre de l'amitié à la Mairie.



La fête des Mères

Les Mamans ont été mise à l'honneur par la Municipalité.

M le Maire a évoqué la mise en place de futurs ateliers ASEPT et numériques prévus au cours du second semestre.

Une fleur a été offerte à chaque Maman présente.

Une collation a été offerte pour clôturer ce moment de convivialité.



Urbanisme

Le service urbanisme de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (CCLO) vous accompagne dans les démarches pour la réalisation de vos travaux.

Quel que soit votre projet de maison ou d'agrandissement, terrasse, cabanon, garage, clôture, piscine, toiture... ou encore la volonté de transformer un bâtiment en commerce, bureaux ou logement.

Les règles d'urbanisme et les formulaires de demande d'urbanisme sont téléchargeables sur le site internet de la CCLO : cc-lacqorthez.fr

Vous pouvez le contacter au 05.59.60.73.50 ou par mail à urbanisme@cc-lacqorthez.fr



Le Ramassage des poubelles

LES SEMAINES PAIRES : c'est le bac VERT (déchets ménagers) seulement qu'il faut sortir

LES SEMAINES IMPAIRES : c'est le bac JAUNE (tri sélectif) seulement qu'il faut sortir

LE JOUR de ramassage est toujours le JEUDI (sortir le bac concerné la veille, le MERCREDI)

Le règlement du service des déchets de la CCLO précise en son article 5.2 :

« Les bacs doivent être présentés sur le domaine public par l'utilisateur la veille du jour de collecte .

Une fois collectés (...) ils doivent être remisés dans la propriété par l'utilisateur dans la journée. Les bacs ne doivent pas être laissés sur le domaine public en dehors des collectes. »

NB : l'intégralité du règlement est disponible sur le site internet de la CCLO

(www.cc-lacqorthez.fr, choisir : Vivre et habiter, Environnement, Mes déchets, puis Documents utiles)



Chiens et chats errants sur la Commune

La divagation des chiens et des chats est interdite sur la commune.

Régulièrement des animaux ne sont plus sous la surveillance de leur maître et peuvent créer des accidents de la circulation notamment aux abords de la RD 817.

Les chiens et chats errants seront capturés par le service SAS SACPA et seront conduits à la fourrière de cet établissement.

Les animaux ne seront restitués à leurs propriétaires qu'après paiement des frais de fourrière.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter l'arrêté 81/2022 du 17/06/2022.



LES NUISANCES SONORES

La loi interdit les nuisances sonores diurnes :

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage », mais l'article R.1334-31 du Code de la santé publique s'interprète de manière assez tolérante.

Il est interdit d'utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors des créneaux légaux :

® En jours ouvrables, de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;

® Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00;

® Le dimanche de 10h00 à midi.



VIGILANCE CAMBRIOLAGE



® Les cambrioleurs n'ont besoin que de quelques minutes pour rentrer chez vous et trouver ce qui les intéresse (argent, bijoux, clés de voiture).

® Surtout, pensez à fermer vos portes à clé même pour une courte durée ou lorsque vous faites du jardinage, un barbecue dans votre jardin.

® Lorsque vous partez en vacances, vous avez la possibilité de contacter la gendarmerie pour surveiller votre domicile pendant leurs patrouilles quotidiennes. Ce service s'appelle « Opération Tranquillité Vacances ».

LES BONNES ADRESSES d'ARGAGNON

Artisans – Producteurs

CF CARRELAGE – Carreleur – contact@cf-carrelage.fr	05 24 37 61 30 / 06 18 21 04 17
CFB FERMETURES CONCEPT – Menuiserie – fermetures-concept@orange.fr	05 59 67 35 12
FERT GILLES – Miel et dérivés	05 59 67 35 53
HEMERY Éric – Menuisier Ebéniste – menuiserie.eric@orange.fr	06 76 61 85 66
LA FERME JOVER – Conserves de porc - Fromages	06 47 45 34 11
LDCO – Peinture et décoration – lespademaurence@gmail.com	06 31 78 96 35
SPIRULINE AQUITAINE – Producteur de spiruline – www.spirulineaquitaine.com	06 79 23 53 77

Beauté – Bien-être – Coiffure

AU COEUR DE SOI – Aromathérapie, soins du corps, réflexologie plantaire	06 89 99 62 18
ESCOT Christiane – Naturopathe, soins énergétiques - www.naturopathie-monchoix.fr	06 51 26 44 24
LAHERRERE Laurence – Praticienne en énergétique traditionnelle chinoise	06 75 00 26 82
LOR'K'IDEE COIFFURE – Coiffure	06 21 91 71 16
MARREC Béatrice – Conseillère en forme et bien-être – bea2913@laposte.net	06 42 35 86 62
CL THERAPIES - Thérapie émotions/corps—Énergétique/Lieux—Géobiologie	06 02 26 73 22
CATHY COIFF' - Coiffeuse à domicile	05 59 67 68 36 / 06 80 02 62 20

Commerces – Services

AU FOURNIL D'ARGAGNON – Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie	05 59 38 28 05
BEARN BOISSON SERVICE – Grossiste en boisson – www.bearn-boissons-services.com	06 87 89 30 29
BORDENAVE DENIS – Conseils, services administratifs – bordenave.denis64@gmail.com	06 84 81 14 97
CAPTURE CONCEPT – Audio-visuel et Informatique - www.capture-concept.com	07 83 82 86 66
CFB – Matériel frigorifique – wilfrid.bures@wanadoo.fr	05 59 67 60 84 / 06 11 40 88 77
CECB – Cabinet expertise conseils bâtiment – cecbexpertise64@gmail.com	06 49 29 72 47
HECTOGONE TRANSPORTS—Location de bennes— contact@hectogone.fr	05 33 09 23 24
VISONS-VERT EURL – Jardins espaces verts	06 41 98 13 61
LM OFFICE PRO—Mme Laetitia MAGES—Assistante administrative	06 16 34 45 30
KTRA'S – Assistance administrative – KTRA.S@free.fr	06 17 17 47 68
MCD METAL – Tuyauterie Chaudronnerie – mcmetal@laposte.net	06 86 80 17 67
MONOMUR BELLENBERG – Briques isolantes, Etude, Assistance	06 17 59 80 07
NET'DRONE – Télépilote de drone - Prise de vue - netdrone64@gmail.com	06 22 49 24 31
PROWIN – Produits d'entretien professionnel – annie64.prowin@orange.fr	06 17 66 07 28
ROMAIN Timothée – Communication/Immobilier – Thimothee.romain1@gmail.com	07 83 03 46 41

Hébergement – Restauration

ARRÊT ET ALLER – Chambres d'hôtes – www.stopinfrance.com	05 59 09 37 35 / 06 79 56 98 37
LA BULLE – Restaurant – www.restaurant-labulle.fr	05 59 67 67 31
LA FERME DU CABIRÔO – Gîte – www.gites-cabiroo-bearn.com	05 59 67 65 35 / 06 74 19 70 52
GÎTE DU CAMBARRAT – Gîte – gitecambarrat@yahoo.fr	05 59 67 65 98
MAISON CACHAÛ – Restauration - Tabac - Journaux	05 59 65 55 50

Médical – Paramédical

CAUBET Isabelle – Infirmière	05 59 69 17 03 / 06 81 19 48 14
CAZALA Benoît – Ostéopathe	07 82 03 88 58
FABIEN Sidonie – Infirmière	05 59 69 17 03 / 06 81 99 76 74

DES NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS

UNION BEARNAISE

Fort d'une centaine de licenciés, notre club présentait 8 équipes cette saison en allant des débutants - de 11 ans, en passant par les – de 15 et -18 filles et garçons jusqu'en séniors. Il est possible également de pratiquer le volley en loisir mixte sans les contraintes de la compétition.

Tous nos effectifs ont porté haut nos couleurs bleues et blanches dans la région avec une mention spéciale à nos M15 garçons qui se sont qualifiés pour la phase finale proxi à Bergerac. Cela prouve encore une fois la valeur de notre formation auprès des jeunes qui est l'ADN de notre club.

La saison se termine tranquillement sur le terrain et il est temps de remercier tous ceux qui font vivre le club : bénévoles, dirigeants, éducateurs, mairies, partenaires, sponsors et les supporters qui nous suivent lors de nos manifestations.

Tu peux rejoindre notre club à la rentrée en venant faire un essai quelque soit ton âge. Ton envie suffira pour nous challenger.

Pour tous renseignements contactez le « prési » Kanak au 0642473798 et suivez notre actualité sur le site du club

<https://unionbearnaise-volleyball.com>

et les réseaux sociaux facebook/ insta @unionbearnaise



DES NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS

Comité des fêtes

Le nouveau bureau du Comité des fêtes

Président : Sélim MAMADOU

Trésorière : Maéva IRUJO

Secrétaire : Pascale DE OLIVEIRA

Cette année le comité des fêtes a organisé les fêtes du village en juillet et finalement les gens se sont quand même déplacés, que ce soit au petit déjeuner à la fourchette où alors avec les marcheurs ainsi qu'à la pétanque où 37 équipes se sont affrontées toute la journée.

L'après midi était dédiée aux enfants avec des jeux en bois ainsi que le Laser Game qui ont beaucoup plu. La journée s'est achevée avec un bon repas et une belle soirée dansante.

Le comité remercie vivement toutes les personnes qui se sont investies et qui sont venues aux fêtes...



Les prochaines manifestations à retenir

Le 21 septembre 2025 : vide grenier

Le 25 octobre 2025 : octobre rose



DES NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS

ASL ARGAGNON

L'ASL Argagnon : Un club engagé, des projets ambitieux, et une passion toujours vivante !

Depuis sa création en 1967, l'ASL Argagnon fait partie intégrante de la vie de notre village. Année après année, malgré les difficultés, les changements de génération et les contextes parfois incertains, le club a toujours tenu bon, porté par une poignée de passionnés et l'amour du ballon rond.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'ASL se tourne vers l'avenir avec des projets ambitieux :

Le renforcement de notre équipe seniors à 7,

Le grand retour d'une équipe seniors à 11, avec une recherche active d'un coach motivé,

Et le lancement d'une équipe féminine pour toutes les joueuses de 17 à 50 ans, débutantes ou confirmées !

Ces projets, nous les construisons avec cœur, mais aussi avec sérieux. Et rien ne serait possible sans le précieux soutien de la Mairie d'Argagnon, que nous remercions chaleureusement pour les investissements engagés : entretien régulier des infrastructures, installation d'un robot tondeuse performant, et une écoute constante face aux besoins du club.

« L'ASL, c'est plus qu'un club. C'est une famille, une école de valeurs, une passion partagée. »

Aujourd'hui, nous lançons un appel à tous les amoureux du sport, aux anciens, aux nouvelles générations, et à celles et ceux qui veulent faire partie d'une aventure humaine locale : venez nous rencontrer, encouragez-nous, parlez du club autour de vous, ou mieux encore... rejoignez l'équipe !



REJOINS L'ASL ARGAGNON!
Tu veux vibrer ballon au pied?

Licence gratuite pour les premier(e)s arrivés
(sous conditions : assiduité, respect, engagement).

Couleurs du club :
Bleu & Blanc
(+ Rose pour la section féminine).

06 51 78 90 83
argagnon.s.l64@gmail.com
Messenger : ASL Argagnon

Rejoins l'aventure!

Entraînements:
Seniors à 7 & projet à 11:
Mercredi et vendredi,
19h30-21h30
(reprise à venir)
Féminines: Jours à définir
selon effectif

**Un club,
une ambiance,
une famille!**

Contact : 06 51 78 90 83 – Messenger : ASL Argagnon

Entraînements seniors :

**Mercredi et vendredi, 19h30 à 21h30
(reprise à venir)**

**Recrutement en cours : Joueurs, joueuses,
et coach bienvenus !**

**Les jours d'entraînement pour l'équipe
féminine seront définis selon l'effectif**



DES NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS



Villa Arnaga—Demeure d'Edmond Rostand

LOU TEMPS DE BIBE

En cette année 2025 notre club a vu son effectif augmenté pour atteindre 70 adhérents.

Chaque 2^{ème} jeudi du mois nous proposons des jeux de société, de la pétanque et un goûter. Le lundi matin à 9h l'été et 14h l'hiver nous organisons une marche de 2h environ sur terrain plat.

Nos diverses manifestations annuelles sont les crêpes de la chandeleur en février, les beignets de carnaval en mars, l'omelette de printemps en avril (54 participants).

Chaque année nous proposons deux sorties à la journée, en juin nous étions à Fontarabie (45 participants) et en octobre nous irons au méchoui à la grotte de Sare avec une visite le matin de la demeure d'Edmond Rostand.

Nous prévoyons également le repas d'Automne courant octobre et le repas de Noël en décembre.

Toute personne désirant nous rejoindre peut s'inscrire, même en cours d'année.

Nous souhaitons un bon rétablissement aux adhérents touchés par la maladie, et à toutes et à tous de bonnes vacances d'été .



Fontarabie—Espagne

DES NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS

ARCANTO



Chères Argagnonaises, chers Argagnonais

La chorale ARCANTO va clôturer son année musicale avant les grandes vacances d'été.

Notre chorale est animée par la musique, la convivialité.

Le vendredi 6 juin 2025 nous avons chanté à l'église d'ARGAGNON des chants sacrés, de la chanson française également, dirigés par notre cheffe de chœur Larissa TAMARA et accompagnés au piano par Tristan DARRIEU-MERLOU.

La soirée s'est terminée par le verre de l'amitié offert à la salle Lamongesse.

Ce fut un très bon moment d'échanges.

Par la suite le 9 et le 10 juin ARCANTO a effectué un déplacement jusqu' à ROYAN et ses alentours afin de réaliser diverses visites, dont le phare de Cordouan.

Le samedi 13 septembre 2025 aura lieu notre traditionnel méchoui.

Un concours de belote sera organisé courant l'automne.

Nous prévoyons d'organiser un concert au cours du 3eme trimestre, dans une commune voisine.

Comme durant le premier semestre ARCANTO chantera aux cérémonies au monument aux morts pour le second semestre.

Nos répétitions ont lieu tous les mardis de 20h à 22h.

Nous recrutons des voix pour tous les pupitres, venez essayer, le meilleur accueil vous sera réservé.

Notre prochaine rentrée sera le mardi 2 septembre 2025.

Que cet été soit agréable pour vous toutes et tous !

Conseil d'administration d'ARCANTO :

Présidente Babeth RODRIGUEZ

Vice-président Jean-Louis MANAUT

Trésorier André CASSOU et son adjoint Roland LA HALLE

Secrétaire Maryse THAUX et son adjointe Marie-Josée REY

Membres actifs : Michèle DEHAYE, Didier FEUGAS, Claude

CAMGRAND, Christian POUYSSÉGUR,

Denise CAMGRAND et Danièle GUICHEBARROU



Phare de Cordouan

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Arcanto (Chorale) :

* Présidente - RODRIGUEZ Elisabeth 06.82.96.61.63

Union Béarnaise (Volley-ball) :

* Président - MAUBECQ Patrice 06.42.47.37.98

Association Communale de Chasse Agrée (A.C.C.A) :

* Président - SOUBIELLE-FOURIE Jean-François

06.15.16.58.40

Comité des Fêtes :

* Présidente - MAMADOU Sélim 06.75.60.06.47

Argagnon Shotokan Karaté Club :

* Président - CAZABAT Philippe 06.20.71.34.79

Argagnon Sports et Loisirs (Football) :

*Président - ALMEIDA FERREIRA David 06.15.96.41.36

Lou Temps De Bibe (Association du 3ème âge) :

* Président - CARBON Hervé 06.77.72.86.10

Association des Parents d'élèves (A.B.C : Argagnon. Balansun. Castétis) :

Co-Présidente - ALCETEGARAY Bénédicte :

06.86.78.92.52

Co-Présidente - RICOTI Marie-Noëlle :

06.88.83.51.82

Nous contacter :

La Mairie : 05 59 67 65 86

L'Agence Postale : 05 59 09 26 48

@ : mairie.argagnon@outlook.fr

Site internet : www.argagnon.fr

Horaires d'Ouverture du Secrétariat de la Mairie

et de l'Agence Postale Communale

*** Mardi et Jeudi de 13h30 à 17h45**

*** Mercredi de 14h00 à 17h45**

*** Vendredi de 13h30 à 16h45**

Rédigé par la Commission d'Information:

Mesdames : Nadine BROCA, Mireille DUCAMIN, Marie-José REY

Messieurs : André CASSOU, Gilles LEVÊQUE, Olivier PEZE